

DEMANDE D'OPÉRATION(S) : RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE POUR UN CONTRAT PERIN, PERP OU MADELIN

Demandé faxée : oui, le // non

L'original de ce bulletin doit impérativement être adressé à l'assureur à l'adresse suivante :

Suravenir - Service Gestion CGPI - TSA 30005 - 35917 Rennes cedex 9 (même en cas d'envoi par fax au 01 55 91 17 19). Si votre demande est envoyée par Chronopost, DHL ou TNT, veuillez utiliser l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion CGPI - 220 rue Charles de Gaulle - BP128 - 35000 Rennes.

Le soussigné, ci-après désigné adhérent, demande à effectuer l'opération suivante sur son contrat

Nom du contrat : _____ **Numéro du contrat :** _____

ADHÉRFNT

Monsieur Madame Nom : _____

Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

RÉÉQUILIBRAGE AUTOMATIQUE (1) (2) (3)

L'option de rééquilibrage automatique permet à l'adhérent de définir une "répartition type" des supports d'investissement de son contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette "répartition type" quelles que soient les fluctuations du marché, à condition que le montant de l'arbitrage provoqué par l'option soit au moins égal au montant indiqué dans la notice.

Les frais éventuels générés par cette option sont indiqués dans la notice de votre contrat.

IMPORTANT : la répartition type s'appliquera, à la prochaine échéance de constatation, au solde disponible sur votre contrat et aux versements effectués ultérieurement à la mise en place de l'option.

Mise en place

Modification (annule et remplace mes choix précédents sur cette option)

Suppression

Péodicité de constatation de la répartition :

mensuelle (*le 20 de chaque mois*)

trimestrielle (*le 20 des mois de mars, juin, septembre et décembre*)

semestrielle (*le 20 des mois de juin et décembre*)

annuelle (*le 20 décembre*)

Répartition type à appliquer entre les supports d'investissement éligibles à l'option⁽⁴⁾

Pour faire votre choix, reportez-vous à la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin de la notice et sélectionnez un (des) support(s) parmi ceux indiqués par un “•” dans la colonne “Rééquilibrage automatique” (si nécessaire, reportez la totalité de votre choix sur papier libre, daté et signé).

(1) Si vous datez le contrat de l'option Versements Programmés et de l'option Rééquilibrage Automatique, la date des versements programmés doit être enregistrée au 1^{er} ou au 8 du mois. À défaut, l'adhérent doit effectuer une demande de modification de jour de versement programmé, sur le formulaire "demande d'opération(s) versement(s)".

(2) En cas de versement libre sur au moins un support d'investissement présent dans l'option Rééquilibrage Automatique, de distribution sur un support d'investissement ou encore d'arbitrage sur un fonds euros de capitaux détenus sur des fonds à formule lors de leur arrivée à échéance, le montant du versement (ou la distribution ou l'arbitrage) sur ce support sera pris en compte lors de la prochaine échéance de l'option et pourra provoquer un arbitrage.

(3) Cette option n'est pas compatible avec toute autre option d'arbitrage programmé, avec le nantissement du contrat ou avec une avance en cours sur le contrat. Cette option est compatible avec l'option "rachats partiels programmés" à la condition exclusive que les rachats partiels programmés soient effectués au prorata des supports éligibles présents au moment de chaque rachat.

(4) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin de la notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant aux notes détaillées ou, en fonction du support, aux annexes complémentaires de présentation des supports concernés, remis à l'adhérent lors d'un premier investissement sur le support concerné.

DÉCLARATIONS DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

"Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années".

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

Fait à : _____ le : _____	Signature et cachet du conseiller / Code :
Signature de l'adhérent précédée de la mention "Lu et approuvé"	

MERCI D'ADRESSER L'ORIGINAL DE CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ À SURAVENIR.
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EN CONSERVER UNE COPIE.